

DESCRIPTION DE L'AIDE

Cette prestation vise à prendre en charge une partie des frais d'inscription à la formation générale ou approfondie du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de directeur (BAFD) ou à l'examen de professionnel du brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA)

ATTENTION : une seule aide par enfant, et par an, est prise en compte

Montant de l'aide : variable selon la modalité (avec ou sans hébergement)

LES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'AIDE

ATTENTION : Dans le cadre des actions sociales d'initiative académique, les aides ne sont accordées que dans la limite des crédits disponibles.

Les bénéficiaires de cette ASIA

- Les agents titulaires et stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'Etat, travaillant à temps plein ou partiel ;
- Les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat en position d'activité ;
- Les retraités de l'éducation nationale résidant dans l'académie ;
- Les ayant cause et tuteur d'orphelin de fonctionnaires ;
- Les agents non-titulaires liés à l'Etat par un CDI ;
- Les agents non-titulaires liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois.

Ex : les assistants d'éducation (AED) et les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH).

Les modalités à remplir pour percevoir cette prestation

- L'enfant doit avoir moins de 26 ans à la date de l'inscription et être rattaché au foyer fiscal de l'agent demandeur
 - Le quotient familial doit être inférieur ou égal à **13 000 €**
- Mode de calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence N-2, divisé par le nombre de parts fiscales.

Les documents à joindre

Le dossier de demande comprendra :

- Le formulaire de la demande, dûment rempli et signé, en 3 exemplaires : **1 avec la signature originale + 2 copies** ;
- 2 relevés d'identité bancaire ou postale comportant nom, prénom, adresse du demandeur, ainsi que le N° IBAN ;
- La facture acquittée ;
- La photocopie de l'avis d'imposition complet portant sur l'année N-2 : **la déclaration d'impôt 2023 sur les revenus de 2022** ;
- La copie du livret de famille complet et tenu à jour uniquement lorsque l'enfant porte un nom différent de celui du demandeur, ou lorsqu'un nouvel enfant est né depuis moins d'un an par rapport à l'année concernée par l'avis d'imposition ;
- Le cas échéant fournir un justificatif de retraite ;

Pour tous : Toutes pièces justifiant un changement de la situation familiale de l'agent (ordonnance de non-conciliation, jugement de divorce, acte de décès, naissance d'un enfant) depuis l'année concernée par l'avis d'imposition.

En cas de séparation, divorce ou veuvage intervenus au cours de l'année N, joindre impérativement les deux avis d'imposition établis pour l'année entière.

Pour les non-titulaires :

- La copie du dernier bulletin de salaire du demandeur ;
- La copie de l'arrêté de nomination ou du contrat de travail.

Pour les personnels séparés ou divorcés : La copie du jugement fixant la résidence du (des) enfant(s).

IMPORTANT : Signaler dans les meilleurs délais au bureau de l'action sociale tout changement administratif (les coordonnées bancaires, naissance, divorce....) pouvant intervenir pendant la procédure de traitement du dossier

Après votre première demande de prestation, inutile de fournir à nouveau les pièces telles que : le livret de famille, le jugement de divorce et l'avis d'imposition en cas d'absence de modifications de votre situation.

La situation de l'agent prise en compte pour l'étude du dossier sera celle de la date de réception du dossier COMPLET à faire parvenir au :

Rectorat d'Orléans-Tours
PARH - Bureau de l'action sociale
21 rue Saint Etienne 45043 ORLEANS cedex 1



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Version septembre 2024

**ACTIONS SOCIALES
D'INITIATIVE
ACADEMIQUE**

(A.S.I.A.)

**Aide au financement du
BAFA/ BAFD/ BNSSA
pour les enfants des personnels**

DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements :	Demandeur	Conjoint	
Nom et prénom			
Nom de naissance			
Date et lieu de naissance			
Profession			
Adresse personnelle complète			
Téléphone et mail			
N° INSEE			
Dénomination et ville de l'établissement d'affectation du demandeur			
Situation familiale du demandeur (préciser la date)	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Nouvelle naissance <input type="checkbox"/> Séparé(e)..... <input type="checkbox"/> Veuf / veuve <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibataire		
Renseignements concernant le stagiaire	Nom	Prénom	Date de naissance
Nature du stage	<input type="checkbox"/> BAFA <input type="checkbox"/> BAFA Approfondissement <input type="checkbox"/> BAFD <input type="checkbox"/> BNSSA		
Nom de l'organisme			
Date et lieu du stage	Du ___/___/___ au ___/___/___		Lieu du stage :
	<input type="checkbox"/> AVEC hébergement		<input type="checkbox"/> SANS hébergement
Coût total du stage	Montant des aides déjà perçues :		
Montant de la facture acquittée :			

IMPORTANT : Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (Articles 441-1 et 441-6 du code pénal)

Le demandeur certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

A le

Signature originale du demandeur

Type de formation	Sans hébergement	Avec Hébergement
BAFA formation générale ou approfondie ou BAFD ou BNSSA	<i>Dans la limite de 25% de la facture restant à charge : 50€ maximum</i>	<i>Dans la limite de 25% de la facture restant à charge : 100€ maximum</i>

Partie réservée à l'administration :	Date d'arrivée dans le service :
Quotient familial : Montant facture acquittée : Hébergement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Montant accordé :	
Le recteur certifie que les conditions imposées par la réglementation pour bénéficier de l'action sociale sont remplies.	
A Orléans, le	